



**Liste des délibérations examinées
au conseil municipal du 11 février 2026
(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)**

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ (arrivée durant la lecture du point n°1 inscrit à l'ordre du jours), M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : M. Claude COUTON

DELIBERATIONS

- **Réf 2026/02/1 : Convention tripartite de prestation de services entre la Ville, l'association ATHENA et le Collège Jean Racine, relative à la prise en charge d'élèves Saint-Cyriens exclus temporairement ou en décrochage scolaire et à l'accompagnement des familles concernées**

Adoptée à l'unanimité

- **Réf 2026/02/2 : Autorisation donnée à Madame Le Maire quant à la signature du marché 2025-14 Lot 2, relatif à la fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle à destination des services de la Ville (hors police municipale).**

Adoptée à l'unanimité

- **Réf 2026/02/3 : Budget Ville – Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation du résultat 2025 au budget 2026**

Adoptée avec 26 voix pour et 7 contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

- **Réf 2026/02/4 : Vote taux de fiscalité 2026**

Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

- **Réf 2026/02/5 : Budget primitif 2026**

Adoptée avec 26 voix pour et 7 contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)

- **Réf 2026/02/6 : Renouvellement du groupement de commandes créé entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École.**

Adoptée à l'unanimité

- **Réf 2026/02/7 : Convention entre la Ville de Saint-Cyr-L'École et le Centre Hospitalier de Plaisir (CHP)**

Adoptée à l'unanimité

- **Réf 2026/02/8 : Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2026 prévu du 17 au 28 mars 2026.**

Adoptée à l'unanimité

- **Réf 2026/02/9 : Modification du tableau des effectifs**

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le 17 FEV. 2026

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 16 février 2026

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.